

SAINT VINCENT DE PERTIGNAS - Commune

Liste des délibérations de la séance du

07 juillet 2026

Président de la séance : Pierre GAUTHIER

Secrétaire de la séance : Fernand ANDRADE

Présents : Pierre GAUTHIER, Fernand ANDRADE, Franc SECULA, Damien LYS, Laëtitia MARTAL, REBILLOUT Alain, Édith MORVAN

Absents et excusés : Chantal HUGAND, Valérie DURAND, Dominique MONLOYS, Mathieu SOUVERAIN

Ordre du jour :

Informations :

- Soirée 13 juillet
- Sortie annuelle
- JEP
- Travaux

Questions diverses

Le précédent PV a été approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

RODP GRDF 2026 (N° DE_2026_23)

L'occupation du domaine public par des ouvrages de distribution de gaz donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et

des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007

Conformément à la proposition de GRDF

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de d'accepter les 163.00€ proposés par

GDRF, pour l'année 2026

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- En application de l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, fixe la redevance France Télécom au titre de **l'année 2026 à : 165€**
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour la mise en application de cette décision

Résultat du vote : adoptée

Tarifs sortie Phare de Cordouan (N° DE_2026_24)

Monsieur e Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs pour la sortie au

Phare de Cordouan

Il propose les tarifs suivants :

- adulte : 50€
- mineur : 10€

Après délibération, le conseil accepte cette proposition

Résultat du vote : adoptée

Informations et questions diverses :

- Maires Ruraux de Gironde : la commune souhaite adhérer.
- Arbres : la cloture a été réparée suite à la chute d'un arbre.
- Travaux : enrobé terminé, restent les finitions
- JEP : date de la visite fixée au 19 septembre, programme à venir
- Charte JA : après discussion, elle sera signée par la commune de St Vincent de Pertignas. Suite à l'arrachage des vignes la commune à perdu 7 000€ de taxe foncière.
- Foncier : après discussion, la commune achètera des parcelles actuellement en vente pour les projets d'assainissement et bâche à incendie.
- Cantine : en attente de devis pour la rénovation
- - PLUi-H : toutes les questions posées au commissaire enquêteur ont une réponse, sauf celle de Saint-Vincent-de-Pertignas. La case est orange, il n'y a pas de légende.

La séance est levée à 20h00

Pierre GAUTHIER
Président de séance

Fernand ANDRADE
Secrétaire de séance